



ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL
FLORACUBE B3 (mur à droite de l'église)
CONCESSION N° 2024/07

Le Maire,

Vu la demande présentée par Mme Claudie Vve STOCK née LORiot domiciliée à DIZY (Marne) 25 rue de la Briqueterie, et tendant à obtenir dans le cimetière communal une case de 3 places dans le floracube à l'effet d'y déposer l'urne funéraire de la famille STOCK-LORiot,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de cinquante années comprenant une case pouvant contenir 3 urnes de 18 cm de diamètre ou 2 urnes de 21 cm de diamètre à compter du 19/09/2024 – Floracube niveau B case B3.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de neuf cent trente euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 19 septembre 2024

M. le Maire



Antoine CHIQUET



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée M^{me} Stock Claudie
demeurant à 257 rue de la Bisquelèrie 51530 DIZY

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée _____ années – concession n° _____ allée
- d'une case du colombarium pour une durée de 50 années à prendre dans l'espace cinéraire – n° de la case et niveau B
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n° _____

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

STOCK-LORIOT

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M _____ le _____
expirant le _____

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de _____ € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY, 23 Septembre 2024
(Signature du demandeur)